



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

o.F. 24.2.0.- NH

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

Berne, le 7 juillet 1947.

CONSULATE GENERAL
OF SWITZERLAND, NEW YORK

RECEIVED

JUL 17 1947

ANSWER

Monsieur le Secrétaire de Légation,

Vos lignes du 18 juin nous sont bien parvenues et c'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance de l'opinion exprimée par MM. Laugier et Gros en ce qui concerne les possibilités d'instaurer une collaboration plus étroite entre le Conseil économique et social et la Suisse.

Ainsi que nous l'avons relevé à diverses reprises dans nos lettres les activités pratiques auxquelles le Conseil et surtout les commissions se voient de plus en plus, maintenant que les questions d'organisation interne sont résolues, intéressent la Suisse dans de nombreux domaines. Il nous paraît ainsi certain que notre pays aurait avantage à obtenir un statut consultatif semblable à celui accordé par l'ECE, auprès des commissions permanentes et plus tard auprès du Conseil lui-même.

Nous ne croyons pas qu'il y aurait des objections fondées sur la Charte à une telle collaboration entre notre pays et les Nations Unies, puisque dans le cas de l'ECE cette manière de faire fut acceptée sans discussion. Il suffirait sans doute d'apporter une modification au règlement intérieur du Conseil et des commissions pour donner à notre pays la possibilité de collaborer utilement à l'oeuvre économique et sociale des Nations Unies.

Il ne serait toutefois guère dans l'intérêt bien compris de notre pays de faire à l'heure actuelle des démarches auprès du Secrétariat ou auprès de certaines délégations en vue de susciter une modification de la procédure en vigueur au Conseil économique et social. L'octroi d'un statut consultatif à tous les Etats non membres ne serait en effet pas unanimement accepté et il serait contraire à notre politique d'intervenir activement auprès des Nations Unies en vue d'obtenir une situation privilégiée à l'égard d'autres Etats.

Il nous paraît ainsi que l'initiative devrait venir du Secrétariat ou des commissions elles-mêmes et nous remarquons que la commission fiscale a fait un premier pas dans ce sens en prévoyant d'associer les Etats non membres à l'établissement de la documentation qui lui est nécessaire.

Au Bureau suisse de liaison
auprès des Nations Unies,
Consulat général de Suisse,



Nous n'excluons toutefois pas des démarches de la part de la Suisse à une date ultérieure, lorsque la plupart des Etats non membres auront été admis au sein de l'Organisation, pour le cas où les Nations Unies n'auraient pas pris d'elles-mêmes l'initiative de reviser leurs règlements d'ici là.

Bien qu'il soit ainsi préférable d'adopter une attitude expectative en ce qui concerne l'octroi d'un statut consultatif auprès des Nations Unies, il nous paraît désirable d'intensifier dans la mesure du possible notre collaboration purement technique avec le Secrétariat. Nous croyons que nous pourrions de cette manière sauvegarder les intérêts immédiats de notre pays et nous assurer la possibilité de nous associer à certaines activités pratiques pour lesquelles le statut consultatif n'est pas indispensable.

Ainsi que nous l'avons mentionné dans notre lettre du 19 juin, la mise à disposition de la documentation intéressant les Nations Unies serait un premier pas dans cette voie et nous procéderons sous peu à quelques envois de publications. Notre pays aurait en outre intérêt à fournir d'autres renseignements encore, si les Nations Unies les demandent, afin qu'il soit tenu compte des conditions de la Suisse dans l'établissement des publications scientifiques de l'Organisation. D'autres possibilités de collaborer nous sont offertes en ce qui concerne l'ECE et peut-être en matière d'envoi d'experts dans les pays moins développés. Il est très vraisemblable que de nouvelles occasions de ce genre se présenteront ultérieurement et en nous associant à l'oeuvre des Nations Unies dans de tels cas une collaboration plus étroite sur le plan technique se fera tout naturellement.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire de Légation, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Organisations internationales

D. Secrétan